

MÉTROPOLE

GRAND

LYON



Référentiel Gestion du végétal spontané

VERSION VALIDÉE
Application printemps 2025



Propos introductifs : les grands principes du référentiel « végétal spontané »

- Changement de paradigme : encouragement à l'acceptation du végétal spontané, conformément au plan pollinisateurs
- Référentiel basé sur une logique de gestion différenciée selon 2 niveaux d'acceptabilité :
 - **Intensif = faible tolérance au végétal spontané**, on ne laisse pas la place au végétal (hauteur 10 cm max)
 - **Extensif = forte tolérance**, on laisse le végétal, on peut l'entretenir si nécessaire, mais pas avant le 15 juin, et en préservant une hauteur de végétal résiduelle (pas de mise à nu de la terre) (voir détails et exceptions ci après)
- Démarche de progrès & Critères de classement : on tendra à réduire les surfaces traitées en « intensif » strictement aux contextes urbains d'usages et de patrimoine qui le justifient : secteurs historiques, espaces publics emblématiques ou très fréquentés de la métropole.
- Toutes les configurations de terrain ne peuvent être évoquées dans ce référentiel, et doivent être appréhendées conformément à ces principes, pour laisser pousser le végétal spontané quand cela est possible.

Contexte

- Face à l'effondrement de la biodiversité, la Métropole de Lyon souhaite **développer des actions favorables aux insectes pollinisateurs**, dans le cadre de son plan Nature délibéré le 21 juin 2021. Les pollinisateurs assurent le bon fonctionnement des écosystèmes et la fructification de nombreuses productions alimentaires. Le végétal spontané fournit nourriture (nectar, pollen, feuilles) et abri aux insectes pollinisateurs.
- Ce référentiel constitue un guide sur les modalités d'entretien du végétal spontané qui se développe sur les espaces publics. Il se substitue au précédent référentiel établi en 2019 dont les objectifs poursuivaient l'arrêt du recours au désherbage chimique.
- Il maintient une logique de gestion différenciée des espaces de voirie métropolitaine mais selon **deux niveaux de gestion : intensif et extensif** (contre 3 dans le précédent référentiel)
- L'application du niveau de gestion tient compte d'exigences d'entretien qui diffèrent selon plusieurs facteurs tels que :
 - ◆ La fonction et l'usage de la zone considérée
 - ◆ Les problématiques et difficultés pour l'entretien (détritrus, stationnement, sécurité, accessibilité, plantes exotiques envahissantes, etc.)
 - ◆ L'état de la surface/du revêtement de la zone
 - ◆ L'environnement et la dimension patrimoniale du lieu
- Ce référentiel a pour champ d'application le végétal spontané présent sur les espaces publics et géré principalement par les subdivisions de nettoyage pour les activités en régie ou confiées aux entreprises (ce référentiel ne s'applique pas au fauchage des accotements de voirie)

Les niveaux de gestion

Niveau Intensif

■ Espaces concernés

- ◆ Zones dont la **fonction et/ou l'usage pour les mobilités** prime au développement du végétal spontané :
 - cheminements piétons, cheminements cyclables, accotements marchables, chaussées à voie centrale banalisée (CVCB) sans trottoir utilisées par les piétons et les vélos,
 - zones pour lesquelles la présence de végétal peut induire des problématiques de sécurité ou d'accessibilité pour les déplacements,
 - ouvrages pour lesquels la présence de végétal peut dégrader la fonction hydraulique (caniveaux notamment)
- ◆ Ces zones nécessitent un **entretien régulier** car la **tolérance** à la flore spontanée est **faible**.
- ◆ Secteurs à forte dimension patrimoniale ou culturel nécessitant une limitation du végétal spontané (ex. place Bellecour)

■ Exigences

- ◆ **Entretien strict**, les interventions d'arrachage et de coupe doivent être **fréquentes** dès le stade de la plantule
- ◆ Sur ces espaces, il est important d'intervenir de façon précoce afin de limiter le développement d'un couvert herbacé.
- ◆ **Hauteur : pas de végétation spontanée d'une hauteur supérieure à 10 cm ;**
- ◆ Le visuel doit être soigné et présenter une certaine harmonie.

Les niveaux de gestion

Niveau Extensif

■ Espaces concernés :

- ◆ Zones ne présentant pas d'enjeu d'usage ou de fonctionnalité pour l'espace public qui serait incompatible avec le développement de végétal spontané
- ◆ Il peut s'agir de zones à moindre enjeu pour les mobilités des usagers, ni fonction hydraulique à préserver : accotements non marchables, délaissés de voirie, pieds d'arbres, espaces suffisamment larges pour préserver des cheminements piétons et cyclables respectant les conditions de sécurité et d'accessibilité Zones de transition ou de liaison (entrées de villes, centre-ville élargi, voies de liaison et de transit, autres équipements publics).
- ◆ Ces zones pourront se situer dans des espaces publics de la périphérie des centres bourgs (zones d'activités et industrielles, voies de liaison et transit) mais également dans des secteurs de forte densité urbaine
- ◆ Ces zones nécessitent **un entretien de faible intensité car la tolérance à la flore spontanée est forte.**

■ Exigences :

- ◆ Les interventions se réalisent essentiellement par une **coupe de l'herbe de manière tardive, c'est-à-dire après le 15 juin, et en préservant une hauteur de végétal résiduelle de sorte de préserver les ressources alimentaires et abris des insectes pollinisateurs.**
- ◆ Ces contraintes ne s'appliquent pas dans les cas suivants :
 - en cas de risques pour la santé /la biodiversité : ambrosie et foyers d'espèces exotiques invasives (ex. Renouée asiatique)
 - en cas de risque sur la visibilité et l'accessibilité des cheminements piéton/cycliste (largeur de 1,4 mètre environ à conserver)
 - en cas de risque d'incendie
 - pour éviter le développement de ligneux (ex. Ailantes)

Synthèse des niveaux de gestion

	Espaces concernés	Exigences d'entretien
Niveau Intensif Tolérance faible	Zones où la présence de végétal peut dégrader la qualité et/ou la fonctionnalité des espaces considérés : fonction hydraulique, fonction déplacement etc. Secteurs dont la dimension patrimoniale induit une faible tolérance au végétal spontané	➤ Niveau d'entretien adapté pour maintenir le végétal à une hauteur inférieure à 10 cm ➤ Possibilité de retirer le végétal
Niveau Extensif Tolérance forte	Zones où le développement du végétal ne présente pas de risque ni pour l'intégrité des éléments de l'espace public ni pour leurs usages/fonctions	➤ Entretien tardif, après le 15 juin ➤ Intervention visant à limiter la hauteur du végétal et non à le retirer (laisser une hauteur de végétal résiduel), ne pas mettre les sols à nu) ➤ Niveau d'entretien à adapter en cas de problématiques de santé, de sécurité, d'accessibilité, et pour éviter le développement de plantes invasives et de ligneux -> une coupe annuelle préconisée

Cas d'usages illustrés

- Pour illustrer l'application du référentiel, la partie suivante apporte des images commentées par typologie d'espaces :
 - ◆ Des espaces imperméables : trottoirs revêtus, terre-plein revêtus, caniveaux,
 - ◆ Des espaces perméables : aires sablées, zones en pavés, pieds d'arbres.
- Points de vigilance
 - ◆ Les photos figurant ci-après présentent des exemples de bonnes pratiques mais n'ont pas vocation à englober toutes les situations de terrain
 - ◆ Le niveau global de qualité d'entretien d'un espace public est mesuré au regard d'un certain nombre de prestations . **Ce n'est pas l'objet de ce référentiel.**



DGEPP

Délégation Gestion
et exploitation de l'espace public

DACV

Direction Amélioration
du cadre de vie

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Espaces urbains – Gestion du végétal spontané

Espaces imperméables



Espaces imperméables Trottoirs revêtus, terre-plein revêtus



Niveau satisfaisant pour
une gestion intensive



Niveau satisfaisant pour
une gestion extensive



MÉTROPOLE

LYON

GRAND

Sur les espaces imperméables, ce sont les contraintes de sécurité et les conditions d'intervention qui déterminent les interventions laissées à l'appréciation de la subdivision :

- Arrêts de circulation pour les terrepleins et les bords de routes
- Intervention en bordure de murs laissée à la responsabilité du propriétaire du mur.
- Lutte contre l'installation des ligneux : 1 coupe par an a minima recommandée

Espaces imperméables

Caniveaux



Niveau satisfaisant pour une gestion intensive

Pour les caniveaux, le niveau de gestion du végétal retenu est le niveau intensif

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Espaces urbains – Gestion du végétal spontané

Espaces perméables

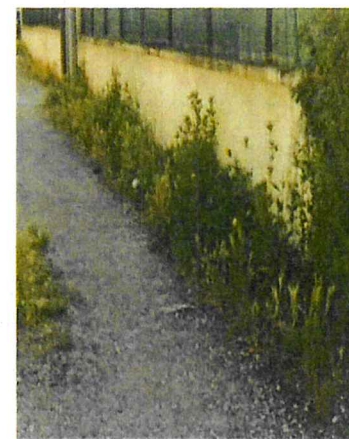


Espaces perméables

Aires sablées



Niveau satisfaisant avec
cheminement piéton



Niveau satisfaisant avec
cheminement piéton

Niveau satisfaisant pour
une gestion extensive

Espaces perméables

Zones en pavés avec joints perméables

MÉTROPOLE

GRAND

LYON



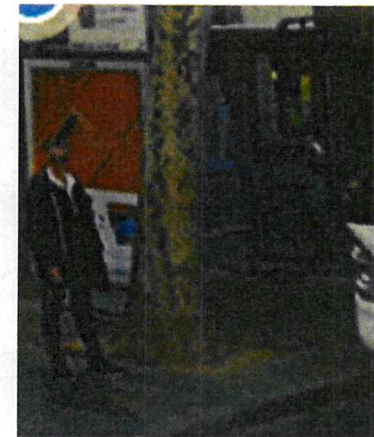
Niveau satisfaisant pour
une gestion intensive



Niveau satisfaisant pour
une gestion extensive

Espaces perméables

Pieds d'arbres



Pour les pieds d'arbres, la gestion extensive est acceptable sur tout le territoire sauf lorsque le végétal spontané dépasse du pied d'arbre, pose un risque de sécurité, une gêne pour le cheminement du piéton/cycliste et/ou une trop grande accumulation de déchets. Les zones à fort intérêt patrimonial peuvent aussi exiger un entretien accru, au cas par cas.

Conclusions et précisions

- Ce présent référentiel vise à redéfinir, en déclinaison du plan Nature de la Métropole de Lyon (notamment actions en faveur des pollinisateurs), les consignes de gestion du végétal spontané dans un contexte de préservation et d'**acceptation d'une part de nature** dans les milieux artificialisés.
- En respectant les principes de base formulés et en intégrant les limites évoquées (usages, santé, sécurité, espèces invasives et ligneuses...), ce référentiel est **un guide au service du gestionnaire** pour offrir une place au végétal spontané tout en maintenant un niveau de qualité acceptable de l'espace public.